

**PROJET DE DELIBERATION
ASSEMBLEE GENERALE DU 2 DECEMBRE 2013**

Membres du Bureau :

Daniel PARAIRE, Jean-Pierre GIRARD, Michel GABILLON, Pierre POLLARD, Christian MARCOU, Jean-Paul COLEON, Pierre PERROT, Bernard COTE, Guy MOULIN, Pierre-Olivier BOYER.

Membres élus :

Christiane BODARD, Gilles BONNET, Serge BOUDRIER, Jérôme DECHELETTE, Fabienne HUGUES, Paul LAVIE, Hamar MAAMIR, Fernand PAULHAC, Dann RAMSTEIN, Valérie ROBIN, Daniel ROUX, Sylvain SERRE COMBE, Jean-Pierre SEVERAC, Cédric VAUCHEL, Pierre VARESIO.

Membres Elus excusés :

Jean-Jacques BOCHARD, Christophe CARRON, Jacques CHANUT, Jean-Paul DUVERT, Claude FORCHERON-RIBIERE, Jacques GERBAULT, Bertrand HELLUY, Christine MEDAKSIAN, Jean-Claude MEUNIER CARUS, Patrick NOEL, Claude NORMAND, Jean-Jacques PILLON, Mathieu SABARD, Vincent SAUVINET, Alain SUBLET.

Nombre de Membres Elus : 40 (quorum à 21)

Nombre de Membres Elus présents : 25

MARCHES PUBLICS

Vu la commission des marchés réunie le 19 novembre 2013

Vu le Marché N° 1338N101 – IMPRESSION DE DOCUMENTS DE COMMUNICATION DIVERS POUR LA CCI Nord-Isère et les 3 lots définis :

lot 1 : Impression de magazine économique

lot 2 : Impression de documents divers

lot 3 : Imprimés et enveloppes

Vu la suggestion du Président de la commission B COTE, Président de la commission d'attribuer le marché :

Pour le lot N° 1 à DEUX PONTS de BRESON (38) qui arrive en tête du classement avec les meilleurs délais d'exécution et de livraison et un coût favorable

Et pour les lots N°2 et 3 à IMPRIMERIE CUSIN de MEYRIE (38) en tête du classement sur tous les critères

Vu les explications qui sont données par le Président PARAIRE,

L'Assemblée autorise le Président à engager la CCI Nord-Isère dans toute démarche en la matière.

Abstention : 0

Contre : 0

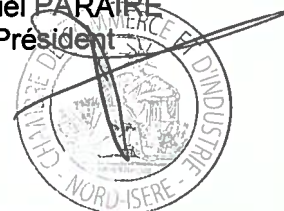
Pour : 25

Fait à Vienne, le 2 décembre 2013
Pour valoir ce que de droit

Bernard COTE
Secrétaire



Daniel PARAIRE
Président



**PROJET DE DELIBERATION
ASSEMBLEE GENERALE DU 2 DECEMBRE 2013**

Membres du Bureau :

Daniel PARAIRE, Jean-Pierre GIRARD, Michel GABILLON, Pierre POLLARD, Christian MARCOU, Jean-Paul COLEON, Pierre PERROT, Bernard COTE, Guy MOULIN, Pierre-Olivier BOYER.

Membres élus :

Christiane BODARD, Gilles BONNET, Serge BOUDRIER, Jérôme DECHELETTE, Fabienne HUGUES, Paul LAVIE, Hamar MAAMIR, Fernand PAULHAC, Dann RAMSTEIN, Valérie ROBIN, Daniel ROUX, Sylvain SERRE COMBE, Jean-Pierre SEVERAC, Cédric VAUCHEL, Pierre VARESIO.

Membres Elus excusés :

Jean-Jacques BOCHARD, Christophe CARRON, Jacques CHANUT, Jean-Paul DUVERT, Claude FORCHERON-RIBIERE, Jacques GERBAULT, Bertrand HELLUY, Christine MEDAKSIAN, Jean-Claude MEUNIER CARUS, Patrick NOEL, Claude NORMAND, Jean-Jacques PILLON, Mathieu SABARD, Vincent SAUVINET, Alain SUBLET.

Nombre de Membres Elus : 40 (quorum à 21)

Nombre de Membres Elus présents : 25

**SIGNATURE DE BAIL
LOCAL DACIA A VIENNE**

Vu le dossier en cours du local DACIA à Vienne : 400 m² qui se libèrent à Vienne sur les quais, en plein centre.

Vu que cette opportunité affiche de nombreux avantages :

- Une 10^{aine} de places de parking dans un atelier existant sans travaux
- Un potentiel d'aménagement de locaux de formation en vitrine sur 250 m².
- Une salle de réunion qui pourrait être aménagée pour nos séances plénières

Vu l'état comparatif des deux possibilités viennoises : l'actuelle et l'éventuelle.

Vu les explications qui sont données par le Président PARAIRE, notamment concernant le bail en 3/6/9,

L'Assemblée autorise le Président à signer tout document et lui donne tout pouvoir pour engager la CCI dans le développement des locaux viennois par la location de l'espace DACIA à Vienne.

Abstention : 0

Contre : 0

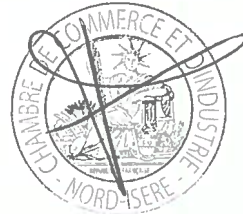
Pour : 25

Fait à Villefontaine, le 2 décembre 2013
Pour valoir ce que de droit

Bernard COTE
Secrétaire



Daniel PARAIRE
Président



**PROJET DE DELIBERATION
ASSEMBLEE GENERALE DU 2 DECEMBRE 2013**

Membres du Bureau :

Daniel PARAIRE, Jean-Pierre GIRARD, Michel GABILLON, Pierre POLLARD, Christian MARCOU, Jean-Paul COLEON, Pierre PERROT, Bernard COTE, Guy MOULIN, Pierre-Olivier BOYER.

Membres élus :

Christiane BODARD, Gilles BONNET, Serge BOUDRIER, Jérôme DECHELETTE, Fabienne HUGUES, Paul LAVIE, Hamar MAAMIR, Fernand PAULHAC, Dann RAMSTEIN, Valérie ROBIN, Daniel ROUX, Sylvain SERRE COMBE, Jean-Pierre SEVERAC, Cédric VAUCHEL, Pierre VARESIO.

Membres Elus excusés :

Jean-Jacques BOCHARD, Christophe CARRON, Jacques CHANUT, Jean-Paul DUVERT, Claude FORCHERON-RIBIERE, Jacques GERBAULT, Bertrand HELLUY, Christine MEDAKSIAN, Jean-Claude MEUNIER CARUS, Patrick NOEL, Claude NORMAND, Jean-Jacques PILLON, Mathieu SABARD, Vincent SAUVINET, Alain SUBLET.

Nombre de Membres Elus : 40 (quorum à 21)

Nombre de Membres Elus présents : 25

TARIFS 2014

Vu les tarifs appliqués par l'Ecole de Gestion et de Commerce Nord-Isère soit 2900 € chaque année,

Vu ceux appliqués par le Port de Vienne Sud Salaise/Sablons (joints et présentés),

Vu les explications qui sont données par le Président PARAIRE,

L'Assemblée autorise le Président à faire appliquer les grilles présentées

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 25

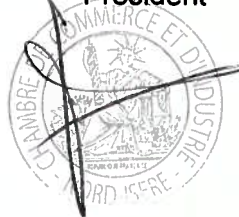
Fait à Villefontaine, le 2 décembre 2013

Pour valoir ce que de droit

Bernard COTE
Secrétaire



Daniel PARAIRE
Président



PORT DE VIENNE SUD SALAISE/SABLONS

SALAISE-SUR-SANNE

TARIFS

APPLICABLES AU 01/01/2014

Majoration de Tarifs 2,0%

Les tarifs du présent barème sont calculés en **HORS TAXES** et ne comprennent pas l'incidence des taxes fiscales qui sont, dans tous les cas, à la charge de l'utilisateur.

A - OUTILLAGE

La conduite des engins ne peut-être effectuée que par le personnel du PORT étant habilité sur les différents matériels.

CHAPITRE 1

TARIFS 2014

(HEURE)

Prestations de manutention - Engins de manutention (avec conducteur)

(X2) -PELLE hydraulique automotrice, force de levage 5,5 T. à 12 M. travail benne (1800 à 2500 litres) & crochet	192,68 €
(X2)CHARGEUR 3500 L. force de levage 6 T.	135,26 €
MINI CHARGEUR DE CALE	94,87 €
LOCOTRACTEUR (2 agents : conduite & manœuvre)	257,43 €

CHAPITRE 2

Dépôt de marchandises en magasin et terre-plein

TARIFS 2014

(M²)

1) Magasins couverts et fermés

PAR M² ET MOIS CALENDRAIRE

Marchand.gerbables (palettes,balles,colis)	2,83 €
Marchandises non gerbables ou encombrantes	2,83 €
Marchandises Vrac ou en case	2,83 €

TARIFS 2014

(M²)

2) Terre-plein

PAR M² & MOIS CALANDAIRE

1ERE ZONE : BORD DE QUAI

sur aire bétonnée	1,24 €
sur autres	0,92 €

2EME ZONE / AUTRES AIRES

sur aire bétonnée	1,24 €
sur autres	0,92 €

CHAPITRE 3**TARIFS 2014**

(Tonne)

SILO à céréales (blé - maïs - orge - sorgho etc....)-Pesage inclus

ENTREES	Cellules/camion	(
	Cellules/bateau (déchargement en sus)	(1,83 €
	Cellules/wagons (traction en sus)	(
SORTIES	Cellules/camion	(
	Cellules/bateau	(1,83 €
	Cellules/wagon (sans traction)	(
STOCKAGE	Cellules banalisées		1,47 €
	par quinzaine pour céréales D75		
	par quinzaine pour autres produits		nous consulter
DESINSECTISATION	: obligation pour blé et orge		0,81 €

FREINTE A LA CHARGE DE L'UTILISATEUR**CHAPITRE 4****TARIFS 2014**

(Tonne)

COMPLEXE ENGRAIS - TRANSBORDEMENT (VRAC ou CONDITIONNES)**VRAC** (Pesage compris)

Direct bord/Camions (noria en continue/ 1jour 1/2.)

en régie

CONDITIONNES - (Big-bags 500 kg ou sling-bags de 2000 kg)

* Cargo-Box cale franche - pointage

Direct bord/Camions avec présence continue pendant les heures normales

en régie

* Navire avec faux pont, grenier membrure ou ayant subi allègement

- Prestation identique

en régie

Mise en stockage extérieur/PAL avec reprise ultérieure

Chargement camions après franchise 5 jours

en régie

au delà 5 Jours : supplément

en régie

Tout chargement mal constitué, élingues à refaire, produit dans sous-pont, tonnages importants mis à quai avec bâchage entraîne une facturation supplémentaire de manutention manuelle pour le personnel nécessaire + chariot-élévateur.

nous consulter

RESTRICTIONS PORTUAIRES : - Agréage à la charge du client

- Douanes : Exclu

- Assurance produit à la charge du client

. Vrac & conditionnés

- Stockage en **entrepôt** impossible**CHAPITRE 5****TARIFS 2014**

(Tonne)

Opération de pesage des camions sur pont-bascule

La tonne transportée (y compris tarage)

0,32 €

Pesage colis en magasin

en régie

CHAPITRE 6**TARIFS 2014**

(Tonne)

Traction sur voies ferrées

Pour mise en place et sortie (trains complets)

en régie

Manoeuvre à poste

en régie

2) Application des tarifs de stockage dans les magasins, cases & sur les terre-pleins

Les taxes sont, à moins de conventions contraires, à la charge de l'usager ; elles sont perçues pendant la durée du dépôt et calculées, selon le cas, au mois ou à la quinzaine.

La taxe au mois ou correspond à une période indivisible de 30 jours.
Toute période commencée est due en entier.

Les taxes, à la tonne, sont applicables au poids brut, reconnu ou déclaré par écrit, à l'entrée, sans tenir compte des différences, à la sortie, provenant du déchet naturel.

Le concessionnaire n'est reponsable du poids que lorsqu'il a procédé au pesage sur demande du déposant.

Le concessionnaire se réserve le droit de faire exécuter, d'office, aux frais du déposant, les manutentions qu'il jugerait nécessaires à la conservation des marchandises ; il pourra notamment faire désempiler et rempiler, tous les 6 mois, aux conditions déterminées par les tarifs, ou, à défaut d'après le temps passé par les ouvriers du PORT (en régie) les marchandises en sacs, palettes ou colis séjournant dans ses cases ou sur ses terre-pleins.

Toutefois, le concessionnaire ne peut être rendu responsable de la détérioration de la marchandise qui résulterait de ce qu'elle n'a pas été manutentionnée pendant le séjour sur la concession.

Les taxes de stockage et les droits d'entrée et sortie sont indépendants des frais de manutention dus pour l'usage des appareils.

Ils comprennent : (à l'entrée)

La prise de la marchandise à l'entrée du magasin, de la case ou limite terre-plein,
Sa reconnaissance avec comptage des colis (sans pesage, ni mesurage),
Son transport, à l'emplacement où elle doit être déposée,
Son arrimage ou son empilage.

(à la sortie)

Le comptage des colis,
Le désarrimage,
Le transport à la porte du magasin, de la case ou à la limite du terre-plein.
Le désarrimage des colis se fait dans l'ordre où se trouve la marchandise, sans triage ni choix de colis.
Si, outre du déposant, il devait en être autrement, le triage serait payé, d'après le temps passé, par les ouvriers du PORT employés en régie.

B - TARIFS DE MANUTENTIONS

1) Déchargement de péniche et mise/terre-plein

TARIFS 2014

(Tonne)

- 00 - Marchandises en sacs textiles
Palanquées pré-élinguées - 1 T à 250 KG
- 01 - Marchandises en caisses
- 02 - Marchandises en balles
Pâte à papier - fardeau 1350 KG
- 03 - Marchandises en fûts et palettes
Palette de 1500 KG

en régie

en régie

en régie

en régie

04 - Marchandises non emballées

Fer en barres	en régie
Bois de grumes - L inf. à 500 KG	en régie
Papier en rouleau sup. à 500 KG	en régie
Colis lourds ou fragiles	en régie

2) Marchandises non dénommées

Les marchandises ou matériaux non dénommés seront taxés par analogie ou, à défaut, leur manutention sera :

- soit, traitée de gré à gré entre le concessionnaire et le client,
- soit, exécutée par voie de location d'engin,
- soit, exécutée en régie.

3) Conditions générales de manutentions

- A** - La taxe sera à la charge de l'usager : son conditionnement devra être de qualité suffisante pour la protéger pendant les diverses manutentions qu'elle aura à subir, faute de quoi, les avaries qu'elle subirait seraient à sa charge.
Toute heure commencée par un service complémentaire effectué par le personnel de la C.C.I.N.I. sera due en entier.
- B** - Tous les prix forfaitaires, à la tonne ou à l'unité, s'entendent par cargaison complète ou quantité équivalente à 900 tonnes pour marchandises mises à terre à l'aplomb de l'appareil de manutention.
- C** - Les prix ci-dessus ne comportent aucune opération de triage, comptage, classement & arrimage correct, pour la manutention de marchandises normalement conditionnées.
- D** - Les prix ne comportent pas les surestaries de bateau ou frais de stationnement des wagons, bâches, cadres...ou autres véhicules qui sont dans tous les cas, à la charge du client.

C - PARTICIPATION ECO-ENVIRONNEMENTALE

Concerne tout flux de produit manutentionné par les services portuaires.

	<u>TARIFS 2014</u>
	(Tonne)
Contribution environnementale - Tonne entrée	0,05 €
Contribution environnementale - Tonne sortie	0,05 €

**PROJET DE DELIBERATION
ASSEMBLEE GENERALE DU 2 DECEMBRE 2013**

Membres du Bureau :

Daniel PARAIRE, Jean-Pierre GIRARD, Michel GABILLON, Pierre POLLARD, Christian MARCOU, Jean-Paul COLEON, Pierre PERROT, Bernard COTE, Guy MOULIN, Pierre-Olivier BOYER.

Membres élus :

Christiane BODARD, Gilles BONNET, Serge BOUDRIER, Jérôme DECHELETTE, Fabienne HUGUES, Paul LAVIE, Hamar MAAMIR, Fernand PAULHAC, Dann RAMSTEIN, Valérie ROBIN, Daniel ROUX, Sylvain SERRE COMBE, Jean-Pierre SEVERAC, Cédric VAUCHEL, Pierre VARESIO.

Membres Elus excusés :

Jean-Jacques BOCHARD, Christophe CARRON, Jacques CHANUT, Jean-Paul DUVERT, Claude FORCHERON-RIBIERE, Jacques GERBAULT, Bertrand HELLUY, Christine MEDAKSIAN, Jean-Claude MEUNIER CARUS, Patrick NOEL, Claude NORMAND, Jean-Jacques PILLON, Mathieu SABARD, Vincent SAUVINET, Alain SUBLET.

Nombre de Membres Elus : 40 (quorum à 21)

Nombre de Membres Elus présents : 25

DELIBERATION CONTRAT DE RIVIERE

Lors de son assemblée du 4 mars 2010, le comité de rivière de la Bourbre a approuvé à l'unanimité le contrat de rivière de la Bourbre et de ses affluents qui a été signé le 18 octobre 2010.

Ce contrat, d'une durée de 6 ans, prévoit un programme d'actions d'un montant de 78 018 367 M€. Il est porté par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre, structure coordonnatrice du contrat.

Ce programme d'actions prévoit l'engagement de la CCI NORD ISERE, pour le compte du comité d'animation de la démarche Objectif Bourbre, pour les opérations suivantes :

REFERENCE DE L'ACTION	INTITULE DE L'ACTION	Date de début de l'action	MONTANT ESTIME (€ TTC)	Coût restant à charge du maître d'ouvrage après subventions en € TTC
A1-27	Lettre d'information aux entreprises 2014 : lettre Objectif Bourbre n°8	2014	6 800	1 360

Suite à l'examen du contenu technique et des estimations financières des actions inscrites au contrat de rivière lors de son Assemblée Générale du 02/12/2013, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver les opérations du contrat mentionnées ci-dessus dont il assure la maîtrise d'ouvrage et de s'engager à les réaliser, en respectant la programmation et en tenant informé la structure porteuse,
- d'autoriser le président à déposer auprès de la Région Rhône-Alpes, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, de l'Etat et de tous les partenaires financiers, et par l'intermédiaire de la structure porteuse qui centralise l'ensemble des dossiers, les dossiers de demande de subventions relatifs à ces opérations, en ayant au préalable sollicité l'avis de la structure porteuse.

Abstention : 0

Contre : 0

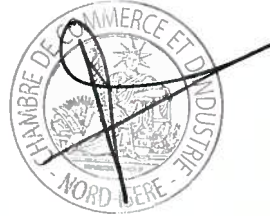
Pour : 25

Fait à Villefontaine, le 2 décembre 2013 - Pour valoir ce que de droit

Bernard COTE
Secrétaire



Daniel PARAIRE
Président



**PROJET DE DELIBERATION
ASSEMBLEE GENERALE DU 2 DECEMBRE 2013**

Membres du Bureau :

Daniel PARAIRE, Jean-Pierre GIRARD, Michel GABILLON, Pierre POLLARD, Christian MARCOU, Jean-Paul COLEON, Pierre PERROT, Bernard COTE, Guy MOULIN, Pierre-Olivier BOYER.

Membres élus :

Christiane BODARD, Gilles BONNET, Serge BOUDRIER, Jérôme DECHELETTE, Fabienne HUGUES, Paul LAVIE, Hamar MAAMIR, Fernand PAULHAC, Dann RAMSTEIN, Valérie ROBIN, Daniel ROUX, Sylvain SERRE COMBE, Jean-Pierre SEVERAC, Cédric VAUCHEL, Pierre VARESIO.

Membres Elus excusés :

Jean-Jacques BOCHARD, Christophe CARRON, Jacques CHANUT, Jean-Paul DUVERT, Claude FORCHERON-RIBIERE, Jacques GERBAULT, Bertrand HELLUY, Christine MEDAKSIAN, Jean-Claude MEUNIER CARUS, Patrick NOEL, Claude NORMAND, Jean-Jacques PILLON, Mathieu SABARD, Vincent SAUVINET, Alain SUBLET.

Nombre de Membres Elus : 40 (quorum à 21)

Nombre de Membres Elus présents : 25

ENGAGEMENTS PAR CONVENTIONS

La CCI Nord-Isère entretient avec ses partenaires des relations étroites, qu'il s'agisse de soutien aux actions engagées par la compagnie consulaire ou bien d'accompagnement de ces mêmes partenaires dans leurs démarches.

Vu les liens historiquement étroits entretenus avec les Unions Commerciales,

Vu la liste des conventions qui suit et qui a été présentée par Daniel PARAIRE aux élus :

Intitulé de la convention	Co-contractants	Montant de la contribution CCI en €	Montant de l'aide versée à la CCI	Description
Convention de partenariat	EGEE Rhône ALPES	4500		Partenariat pour l'année 2014 en matière d'accompagnement de l'entreprise en difficulté, du primo-innovant, du créateur d'entreprise, des jeunes en alternance ou EGC recherchant un stage ou se préparant à un entretien d'embauche
Convention d'hébergement	MFQ Rhône ALPES		affranchissement et frais d'impression	convention d'hébergement dans nos locaux
Project Management institut	PMI	1500	-	Organisation du forum annuel 2014
Convention de partenariat Année 2014	MFQ Rhône ALPES	4 000 + 12000		Poste Déléguée régionale + soutien
Convention de partenariat Année 2014	Club des Exportateurs du Nord-Isère	3000		Année 2014
Contrat d'objectif innovation 2014	Région Rhone-Alpes	38000	38000	Accompagnement des entreprises en matière d'innovation

Convention de délégation pour les formalités internationales	CCI PARIS	0	0	Délégation de la CCI Paris pour que la CCI Nord Isère puisse faire les formalités internationales
Convention déploiement Plan PME	CCI grenoble	facturation croisée	facturation croisée	Facturation croisée dans le cadre de déploiement des actions du Plan PME sur l'ensemble de l'Isère
Convention Mobilité CG 38			30000	Actions liées à la promotion des mobilités alternatives / Initiation de Plan de Déplacement Inter-Entreprises
Cuisiniers de métiers	Cuisiniers de métiers	2000		valoriser le savoir-faire des professionnels de la gastronomie
Mon Achat créer mon Emploi	les entreprises engagées	-	-	engagement des entreprises dans la démarche MACME
GENI PLURI	GENI PLURI			convention de partenariat pour une coopération dans le cadre du soutien à l'emploi y compris hébergement à CCI Formation
Convention d'hébergement pour 2014	METIS	-	-	
Convention d'hébergement pour 2014	PIC	-	-	
Convention d'hébergement pour 2014	PIL'ES	-	-	
Convention d'hébergement pour 2014	Initiatives Nord-Isère	-	-	
Convention d'hébergement pour 2014	Foire de Vienne	-	-	
Convention d'hébergement pour 2014	Envie de Vienne	-	-	
Convention d'hébergement pour 2014	ASTUS	-		
Convention de soutien	CSBJ	10 000		Soutien pour l'année 2013
Convention de partenariat	Chambre des notaires de l'Isère		2500	Soutien à l'organisation des Trophées et partenariat sur la transmission d'entreprise

**Vu les explications qui sont données par le Président PARAIRE,
L'Assemblée donne validation pour ces engagements et mandate le Président en lui donnant tout pouvoir pour signer ces conventions de partenariats au nom de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère.**

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 25

Fait à Villefontaine, le 2 décembre 2013 - Pour valoir ce que de droit

Bernard COTE
Secrétaire



Daniel PARAIRE
Président



**PROJET DE DELIBERATION
ASSEMBLEE GENERALE DU 2 DECEMBRE 2013**

Membres du Bureau :

Daniel PARAIRE, Jean-Pierre GIRARD, Michel GABILLON, Pierre POLLARD, Christian MARCOU, Jean-Paul COLEON, Pierre PERROT, Bernard COTE, Guy MOULIN, Pierre-Olivier BOYER.

Membres élus :

Christiane BODARD, Gilles BONNET, Serge BOUDRIER, Jérôme DECHELETTE, Fabienne HUGUES, Paul LAVIE, Hamar MAAMIR, Fernand PAULHAC, Dann RAMSTEIN, Valérie ROBIN, Daniel ROUX, Sylvain SERRE COMBE, Jean-Pierre SEVERAC, Cédric VAUCHEL, Pierre VARESIO.

Membres Elus excusés :

Jean-Jacques BOCHARD, Christophe CARRON, Jacques CHANUT, Jean-Paul DUVERT, Claude FORCHERON-RIBIERE, Jacques GERBAULT, Bertrand HELLUY, Christine MEDAKSIAN, Jean-Claude MEUNIER CARUS, Patrick NOEL, Claude NORMAND, Jean-Jacques PILLON, Mathieu SABARD, Vincent SAUVINET, Alain SUBLET.

Nombre de Membres Elus : 40 (quorum à 21)

Nombre de Membres Elus présents : 25

DELEGATION DE SIGNATURE DU PRESIDENT DE LA CCI NORD-ISERE

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère, le Président peut déléguer sa signature à des Membres élus de la Compagnie Consulaire, à l'exception du Trésorier et de ses délégués, en matière d'exécution du budget et d'émission de titres de perception et de mandats.

Vu la délibération du 11 janvier 2011 donnant délégation à Bernard COTE en ce sens,

Vu l'article R7711-68 du Code de Commerce et l'article 39 du Règlement Intérieur de la CCI prévoit qu'il peut en être de même en matière de dépenses et pour ce qui concerne les actes dont découle une créance au profit de la Compagnie Consulaire, à des agents permanents de la Chambre non-délégués du Trésorier.

Le Président Daniel PARAIRE propose à l'Assemblée de donner délégation pour les opérations citées ci-dessus et pour ce qui concerne l'administration générale et la gestion du personnel des services centraux et du Port de Vienne Sud Salaise/Sablons à son Directeur Général

L'Assemblée, au vu des propositions qui sont faites, donne validation pour ces délégations attribuées au Directeur Général

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 25

Fait à Villefontaine, le 2 décembre 2013 - Pour valoir ce que de droit

Bernard COTE
Secrétaire



Daniel PARAIRE
Président



**PROJET DE DELIBERATION
ASSEMBLEE GENERALE DU 2 DECEMBRE 2013**

Membres du Bureau :

Daniel PARAIRE, Jean-Pierre GIRARD, Michel GABILLON, Pierre POLLARD, Christian MARCOU, Jean-Paul COLEON, Pierre PERROT, Bernard COTE, Guy MOULIN, Pierre-Olivier BOYER.

Membres élus :

Christiane BODARD, Gilles BONNET, Serge BOUDRIER, Jérôme DECHELETTE, Fabienne HUGUES, Paul LAVIE, Hamar MAAMIR, Fernand PAULHAC, Dann RAMSTEIN, Valérie ROBIN, Daniel ROUX, Sylvain SERRE COMBE, Jean-Pierre SEVERAC, Cédric VAUCHEL, Pierre VARESIO.

Membres Elus excusés :

Jean-Jacques BOCHARD, Christophe CARRON, Jacques CHANUT, Jean-Paul DUVERT, Claude FORCHERON-RIBIERE, Jacques GERBAULT, Bertrand HELLUY, Christine MEDAKSIAN, Jean-Claude MEUNIER CARUS, Patrick NOEL, Claude NORMAND, Jean-Jacques PILLON, Mathieu SABARD, Vincent SAUVINET, Alain SUBLET.

Nombre de Membres Elus : 40 (quorum à 21)

Nombre de Membres Elus présents : 25

DELEGATION DE SIGNATURE DU TRESORIER EN MATIERE FINANCIERE

Considérant que conformément au règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère, le Trésorier de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère peut déléguer sa signature en matière d'exécution des opérations de dépenses, de recettes ou de gestion de la trésorerie au Trésorier adjoint ou à d'autres Membres Elus de la Chambre, à l'exception du Président ou de ses délégataires,

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du 12 janvier 2011, et la délégation de signature donnée en ce sens par le Trésorier à son Trésorier Adjoint,

Vu l'article 44 de la section 3 du règlement intérieur de la CCI Nord-Isère, il est rappelé que le Trésorier peut également donner délégation pour ce qui concerne la signature des titres de paiement et des documents relatifs aux opérations de trésorerie à des agents permanents non-délégués du Président.

Vu la proposition qui est faite de confier cette délégation au Directeur Général Adjoint,

L'Assemblée, au vu des propositions qui sont faites, donne validation à l'unanimité pour cette délégation au Directeur Général Adjoint.

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 25

Fait à Villefontaine, le 2 décembre 2013 - Pour valoir ce que de droit

Bernard COTE
Secrétaire



Daniel PARAIRE
Président



**PROJET DE DELIBERATION
ASSEMBLEE GENERALE DU 2 DECEMBRE 2013**

Membres du Bureau :

Daniel PARAIRE, Jean-Pierre GIRARD, Michel GABILLON, Pierre POLLARD, Christian MARCOU, Jean-Paul COLEON, Pierre PERROT, Bernard COTE, Guy MOULIN, Pierre-Olivier BOYER.

Membres élus :

Christiane BODARD, Gilles BONNET, Serge BOUDRIER, Jérôme DECHELETTE, Fabienne HUGUES, Paul LAVIE, Hamar MAAMIR, Fernand PAULHAC, Dann RAMSTEIN, Valérie ROBIN, Daniel ROUX, Sylvain SERRE COMBE, Jean-Pierre SEVERAC, Cédric VAUCHEL, Pierre VARESIO.

Membres Elus excusés :

Jean-Jacques BOCHARD, Christophe CARRON, Jacques CHANUT, Jean-Paul DUVERT, Claude FORCHERON-RIBIERE, Jacques GERBAULT, Bertrand HELLUY, Christine MEDAKSIAN, Jean-Claude MEUNIER CARUS, Patrick NOEL, Claude NORMAND, Jean-Jacques PILLON, Mathieu SABARD, Vincent SAUVINET, Alain SUBLET.

Nombre de Membres Elus : 40 (quorum à 21)

Nombre de Membres Elus présents : 25

**POUVOIR D'ESTER EN JUSTICE
AFFAIRE SENECLOZE**

Vu l'accident du travail dont a été victime Maxime SENECLOZE intérimaire auprès de la société RANDSTAD le 30/04/2012 au Port de Vienne Sud Salaise/Sablons,

Vu sa démarche pour que l'accident du travail soit déclaré faute inexcusable de l'employeur.

Vu les démarches qui sont entreprises,

Vu les explications qui sont données par le Président PARAIRE,

Vue la délibération du 11 janvier 2011 autorisant globalement, le Président de la CCI Nord-Isère à ester en justice

L'Assemblée autorise le Président à engager toute démarche, y compris juridiques et à éventuellement ester en justice pour mener à bien ce dossier et défendre les intérêts de la CCI Nord-Isère.

Abstention : 0

Contre : 0

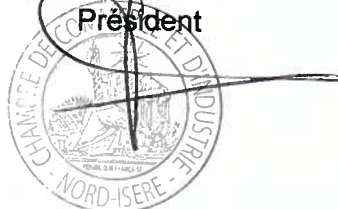
Pour : 25

Fait à Villefontaine, le 2 décembre 2013
Pour valoir ce que de droit

Bernard COTE
Secrétaire



Daniel PARAIRE
Président



**PROJET DE DELIBERATION
ASSEMBLEE GENERALE DU 2 DECEMBRE 2013**

Membres du Bureau :

Daniel PARAIRE, Jean-Pierre GIRARD, Michel GABILLON, Pierre POLLARD, Christian MARCOU, Jean-Paul COLEON, Pierre PERROT, Bernard COTE, Guy MOULIN, Pierre-Olivier BOYER.

Membres élus :

Christiane BODARD, Gilles BONNET, Serge BOUDRIER, Jérôme DECHELETTE, Fabienne HUGUES, Paul LAVIE, Hamar MAAMIR, Fernand PAULHAC, Dann RAMSTEIN, Valérie ROBIN, Daniel ROUX, Sylvain SERRE COMBE, Jean-Pierre SEVERAC, Cédric VAUCHEL, Pierre VARESIO.

Membres Elus excusés :

Jean-Jacques BOCHARD, Christophe CARRON, Jacques CHANUT, Jean-Paul DUVERT, Claude FORCHERON-RIBIERE, Jacques GERBAULT, Bertrand HELLUY, Christine MEDAKSIAN, Jean-Claude MEUNIER CARUS, Patrick NOEL, Claude NORMAND, Jean-Jacques PILLON, Mathieu SABARD, Vincent SAUVINET, Alain SUBLET.

Nombre de Membres Elus : 40 (quorum à 21)

Nombre de Membres Elus présents : 25

INTEGRATION DE LA CCI NORD-ISERE AU GIP DES GRANDS ATELIERS

Vu la délibération du bureau du 18 mars 2013 autorisant la CCI Nord-Isère à s'associer aux travaux des Grands Ateliers en entrant dans son Conseil d'Administration

Vu la délibération des élus réunis en Assemblée Générale le 8 avril 2013 désignant le Président PARAIRE comme membre titulaire et Valérie ROBIN, comme suppléante aux Grands Ateliers,

Vu le décret du 25 octobre 2013 publié au JO du 30 octobre 2013 et constituant le GIP des Grands Ateliers,

Vu les explications qui sont données par le Président PARAIRE,

L'Assemblée autorise le Président et la CCI qu'il préside à soumettre la décision d'intégrer le GIP des Grands Ateliers à la Tutelle pour approbation

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 25


Fait à Villefontaine, le 2 décembre 2013

Pour valoir ce que de droit

Bernard COTE
Secrétaire



Daniel PARAIRE
Président



**PROJET DE DELIBERATION
ASSEMBLEE GENERALE DU 2 DECEMBRE 2013**

Membres du Bureau :

Daniel PARAIRE, Jean-Pierre GIRARD, Michel GABILLON, Pierre POLLARD, Christian MARCOU, Jean-Paul COLEON, Pierre PERROT, Bernard COTE, Guy MOULIN, Pierre-Olivier BOYER.

Membres élus :

Christiane BODARD, Gilles BONNET, Serge BOUDRIER, Jérôme DECHELETTE, Fabienne HUGUES, Paul LAVIE, Hamar MAAMIR, Fernand PAULHAC, Dann RAMSTEIN, Valérie ROBIN, Daniel ROUX, Sylvain SERRE COMBE, Jean-Pierre SEVERAC, Cédric VAUCHEL, Pierre VARESIO.

Membres Elus excusés :

Jean-Jacques BOCHARD, Christophe CARRON, Jacques CHANUT, Jean-Paul DUVERT, Claude FORCHERON-RIBIERE, Jacques GERBAULT, Bertrand HELLUY, Christine MEDAKSIAN, Jean-Claude MEUNIER CARUS, Patrick NOEL, Claude NORMAND, Jean-Jacques PILLON, Mathieu SABARD, Vincent SAUVINET, Alain SUBLET.

Nombre de Membres Elus : 40 (quorum à 21)

Nombre de Membres Elus présents : 25

MOUVEMENTS DU PERSONNEL

La Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère gère son personnel par délégation de la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale.

Vu les recrutements en cours :

Sylvain DUCHAMPT en CDD remplacement congé maternité de Sandra MAAMIR,

Vu l'inventaire des emplois à transmettre à la CCIR,

Vu la grille des effectifs statutaires en CDI pour 2013 présentée,

Vu les explications qui sont données par le Président PARAIRE,

Vu les nécessités de services,

L'Assemblée autorise le Président à engager la CCI Nord-Isère dans toute démarche de recrutement et d'organisation, concernant les postes cités et valide la grille des emplois telle que présentée

Abstention : 0


Contre : 0

Pour : 25

Fait à Vienne, le 2 décembre 2013

Pour valoir ce que de droit

Bernard COTE
Secrétaire



Daniel PARAIRE
Président



**PROJET DE DELIBERATION
ASSEMBLEE GENERALE DU 2 DECEMBRE 2013**

Membres du Bureau :

Daniel PARAIRE, Jean-Pierre GIRARD, Michel GABILLON, Pierre POLLARD, Christian MARCOU, Jean-Paul COLEON, Pierre PERROT, Bernard COTE, Guy MOULIN, Pierre-Olivier BOYER.

Membres élus :

Christiane BODARD, Gilles BONNET, Serge BOUDRIER, Jérôme DECHELETTE, Fabienne HUGUES, Paul LAVIE, Hamar MAAMIR, Fernand PAUILHAC, Dann RAMSTEIN, Valérie ROBIN, Daniel ROUX, Sylvain SERRE COMBE, Jean-Pierre SEVERAC, Cédric VAUCHEL, Pierre VARESIO.

Membres Elus excusés :

Jean-Jacques BOCHARD, Christophe CARRON, Jacques CHANUT, Jean-Paul DUVERT, Claude FORCHERON-RIBIERE, Jacques GERBAULT, Bertrand HELLUY, Christine MEDAKSIAN, Jean-Claude MEUNIER CARUS, Patrick NOEL, Claude NORMAND, Jean-Jacques PILLON, Mathieu SABARD, Vincent SAUVINET, Alain SUBLET.

Nombre de Membres Elus : 40 (quorum à 21)

Nombre de Membres Elus présents : 25

AERODROME DE CESSIEU

Vu les nouveaux éléments portés à la connaissance des élus,

Vu les contacts pris avec les associations occupants le site de l'aérodrome de Cessieu

Vu la convention d'occupation non renouvelée depuis juillet 2013,

Vu les obligations réglementaires incombant à la CCI Nord-Isère à l'aérodrome de Cessieu,

L'Assemblée autorise le Président PARAIRE à prendre toute décision nécessaire et utile pour ce qui concerne l'Aérodrome de Cessieu et sa mise en sécurité, y compris :

- sur le principe d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'aérodrome de la Tour-du-Pin-Cessieu;

- décider que cette délégation sera réalisée sous la forme d'une concession de service public;

- décider qu'une Commission composée de la Commission des marchés publics et d'éventuelles personnes souhaitant être associées, soit mandatée pour émettre un avis consultatif sur les candidatures et les offres présentées ;

- et désigne les membres qui s'ajouteraient aux membres actuels de la Commission des marchés publics : Jean-Pierre GIRARD et Jean-Paul COLEON.

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 25

Fait à Villefontaine, le 2 décembre 2013
Pour valoir ce que de droit

Bernard COTE
Secrétaire



Daniel PARAIRE
Président



**PROJET DE DELIBERATION
ASSEMBLEE GENERALE DU 2 DECEMBRE 2013**

Membres du Bureau :

Daniel PARAIRE, Jean-Pierre GIRARD, Michel GABILLON, Pierre POLLARD, Christian MARCOU, Jean-Paul COLEON, Pierre PERROT, Bernard COTE, Guy MOULIN, Pierre-Olivier BOYER.

Membres élus :

Christiane BODARD, Gilles BONNET, Serge BOUDRIER, Jérôme DECHELETTE, Fabienne HUGUES, Paul LAVIE, Hamar MAAMIR, Fernand PAULHAC, Dann RAMSTEIN, Valérie ROBIN, Daniel ROUX, Sylvain SERRE COMBE, Jean-Pierre SEVERAC, Cédric VAUCHEL, Pierre VARESIO.

Membres Elus excusés :

Jean-Jacques BOCHARD, Christophe CARRON, Jacques CHANUT, Jean-Paul DUVERT, Claude FORCHERON-RIBIERE, Jacques GERBAULT, Bertrand HELLUY, Christine MEDAKSIAN, Jean-Claude MEUNIER CARUS, Patrick NOEL, Claude NORMAND, Jean-Jacques PILLON, Mathieu SABARD, Vincent SAUVINET, Alain SUBLET.

Nombre de Membres Elus : 40 (quorum à 21)

Nombre de Membres Elus présents : 25

AVIS DE LA CCI EN MATIERE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

En matière d'aménagement du territoire, la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère est amenée à rendre de façon très régulière des avis sur les Plans Locaux d'Urbanisme ou autre Schémas de Cohérence Territoriale.

Vu les avis donnés depuis le 24 juin 2013, date de la dernière Assemblée Générale, concernant les POS ou PLUS présentés en séance :

COMMUNE	DATE AVIS	OBJET		AVIS
DIEMOZ	07/03/2013	Association révision POS		
MOIDIEU DETOURBE	07/03/2013	Association révision POS		
BEAUVOIR DE MARC	07/05/2013	Association révision POS		
FITILIEU	08/30/2013	Association révision PLU		
BOURGOIN JALLIEU	08/31/2013	PLU arrêté - révision		Favorable
MONTSEVEROUX	09/02/2013	Révision simplifiée PLU		Favorable
SALAISE SUR SANNE	09/02/2013	Modification POS	Adaptations réglementaires	Favorable
BRANGUES	09/04/2013	PLU arrêté - révision		Favorable
CHARANTONNAY	09/11/2013	PLU arrêté - révision		Favorable

SAINT VICTOR DE MORESTEL	09/20/2013	PLU arrêté - révision		Favorable
SALAISE SUR SANNE	10/08/2013	PLU arrêté - révision		Favorable
LA BATIE DIVISION	10/09/2013	PLU arrêté - révision		Favorable
ANJOU	10/09/2013	PLU arrêté - révision		Favorable
SERPAIZE	10/16/2013	PLU arrêté - révision		Favorable
SAINT ALBAN DE ROCHE	10/19/2013	PLU arrêté - révision		Favorable
VIRIEU	10/23/2013	PLU arrêté - révision		Favorable
MORESTEL	10/23/2013	Révision		Favorable
OYTIER ST OBLAS	10/23/2013	Modification	Modifications règlementaires	Favorable
SEPTEME	10/23/2013	Révision		Favorable
VELANNE	10/23/2013	Révision		Favorable
SAINT SULPICE DES RIVOIRES	10/23/2013	Révision		Favorable
PORCIEU				
AMBLAGNIEU	10/23/2013	Révision		Favorable
ANTHON	10/24/2013	Révision		Favorable
VEZERONCE-CURTIN	10/24/2013	Révision		Favorable
SEMONS	10/25/2013	Association révision POS		Favorable
LUZINAY	10/25/2013	Association révision POS		Favorable
MONTSEVEROUX	11/12/2013	Modification	Modification règlement et zonage	Favorable
LIEUDIEU	11/12/2013	Modification	Suppression emplacement réservé	Favorable

Vu les explications qui sont données par le Président PARAIRE,

Vu la liste présentée,

L'Assemblée donne validation au Président pour engager la CCI dans les avis donnés.

Abstention : 0

Contre : 0

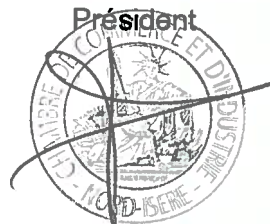
Pour : 25

Fait à Villefontaine, le 2 décembre 2013

Pour valoir ce que de droit

Bernard COTE
Secrétaire

Daniel PARAIRE
Président



**PROJET DE DELIBERATION
ASSEMBLEE GENERALE DU 2 DECEMBRE 2013**

Membres du Bureau :

Daniel PARAIRE, Jean-Pierre GIRARD, Michel GABILLON, Pierre POLLARD, Christian MARCOU, Jean-Paul COLEON, Pierre PERROT, Bernard COTE, Guy MOULIN, Pierre-Olivier BOYER.

Membres élus :

Christiane BODARD, Gilles BONNET, Serge BOUDRIER, Jérôme DECHELETTE, Fabienne HUGUES, Paul LAVIE, Hamar MAAMIR, Fernand PAULHAC, Dann RAMSTEIN, Valérie ROBIN, Daniel ROUX, Sylvain SERRE COMBE, Jean-Pierre SEVERAC, Cédric VAUCHEL, Pierre VARESIO.

Membres Elus excusés :

Jean-Jacques BOCHARD, Christophe CARRON, Jacques CHANUT, Jean-Paul DUVERT, Claude FORCHERON-RIBIERE, Jacques GERBAULT, Bertrand HELLUY, Christine MEDAKSIAN, Jean-Claude MEUNIER CARUS, Patrick NOEL, Claude NORMAND, Jean-Jacques PILLON, Mathieu SABARD, Vincent SAUVINET, Alain SUBLET.

Nombre de Membres Elus : 40 (quorum à 21)

Nombre de Membres Elus présents : 25

BUDGET PRIMITIF 2014

Vu la commission des Finances de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère réunie le 5 novembre 2013

Vu le rapport Queyranne remis au 1^{er} Ministre quant à la mission de modernisation de l'action publique.

Vu le volet relatif aux CCI et aux mesures d'économies à mettre en place.

Vu le PLF 2014 et les dispositions relatives à la contribution du réseau des CCI, à l'effort de redressement des finances publiques soit :

Une baisse « pérenne » du plafond de 100 M€ pour la TACVAE, accompagné en parallèle d'une réduction du taux TACVAE permettant aux entreprises d'en bénéficier intégralement.

Un prélèvement exceptionnel pour 2014 de 170 M€ sur la TACVAE par prélèvement à la source.

Vu la notification par le Président MAUDUY en date du 17 septembre 2013 portant la Ressource fiscale à 5 157 000 € contre 5 911 000 € initialement prévus.

Vu la décision prise par les Présidents des CCI de Rhône Alpes d'amputer leur fond de réserve de ce manque à gagner et de présenter un budget primitif faisant appel au fonds de roulement pour 657 502 €. Le prévisionnel du fonds de roulement s'élevant alors à 3 135 732 €.

Vu des explications qui sont aussi données par le Président de la Commission des Finances,

L'Assemblée vote le budget primitif 2014 ainsi :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 25

Fait à Villefontaine le 2 décembre 2013, Pour valoir ce que de droit

Bernard COTE,
Secrétaire



Daniel PARAIRE,
Président

